

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCIT AIN : 30 SEPTEMBRE 2013

Objet : **ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AIN - INSERTION AGENDA 2014**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUCHOIS - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - GINOT - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JACQUET - JOSEPH - JOUSSEAU - MARMILLON - MONNET - PERRAUT - PIERROT - MME PRADEL - MM TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

Intervention du Vice-président Gilbert GROSSAT

L'Association des Maires de l'Ain a contacté la Chambre pour une insertion dans son Agenda 2014.

En 2013, nous avons été sollicités par son Président Michel Voisin et nous avons répondu positivement pour un encart d'1/4 de page d'un coût de 1.500 € HT.

Pour 2014, l'association nous offre une 1/2 page au prix du quart, soit 1.500 € Ht également.

Compte tenu de l'importance de nos relations avec les élus locaux, le Bureau vous propose de souscrire cette insertion dans les conditions proposées.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président, donne son accord pour une insertion publicitaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain au format d'1/2 page dans l'agenda officiel des Maires de l'Ain, au prix de 1.500 € HT.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	23
- Nombre de voix pour	23
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président